

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 8 février 2021

**DÉLIBÉRATION N° CP-2021/02/08-2/01****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210208-lmc100000021685-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 09/02/2021

Réception Préfet : 09/02/2021

Publication RAAD : 09/02/2021

**OBJET :** Indemnisation des victimes de préjudices dont le Département est civilement responsable.

Suite à l'introduction d'une franchise dans le contrat "Responsabilité civile" souscrit par le Département, ce dernier assure directement la réparation financière des dommages provoqués par ses biens, ses activités ou par les personnes exerçant en son nom ou sous sa garde, dès lors que sa responsabilité est engagée et que les dommages sont inférieurs au montant de la franchise de 50 000 €. Il est proposé d'autoriser l'indemnisation des victimes de préjudices dont le Département est civilement responsable.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 7,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 2/03 en date du 22 mai 2015, relative aux principes et modalités d'indemnisation des victimes de préjudices dont le Département est responsable,

VU les crédits inscrits au Budget primitif 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'attribuer à la victime désignée dans le tableau annexé à la présente délibération les indemnités qui y sont prévues, pour un montant de 7 600 €.

Article 2 : d'imputer ces dépenses sur les crédits ouverts à cet effet, au budget départemental sur l'action « Conseil et affaires juridiques », opération « autres dépenses de fonctionnement ».

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
M. Arnaud de BELENET  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Isoline GARREAU MILLOT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC  
Mme Julie GOBERT  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (2) :

M. Pierre BACQUÉ  
M. Bernard CORNEILLE



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne